



Puy-Saint-Martin

CAMBIVIA
P A Y S A G E

PAYSAGISTE MANDATAIRE

40 promenade de la Chapelle

38 470 NOTRE DAME DE L'OSIER

SIRET : 834 103 665 00024

TEL : 06 71 14 88 83

maryline.guende@cambium-paysage.fr



APLOMB

Maison des associations,

9 rue du Colombier

38160 SAINT MARCELLIN

SIRET : 511 511 016 00038

TEL : 06 80 77 85 02

jalabert@aplomb38.org

COMMUNE DE PUY SAINT MARTIN

PROJET DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DU CHASTELAS

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE VERSION DÉFINITIVE

22-01-2019

NOTICE - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



SOMMAIRE - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

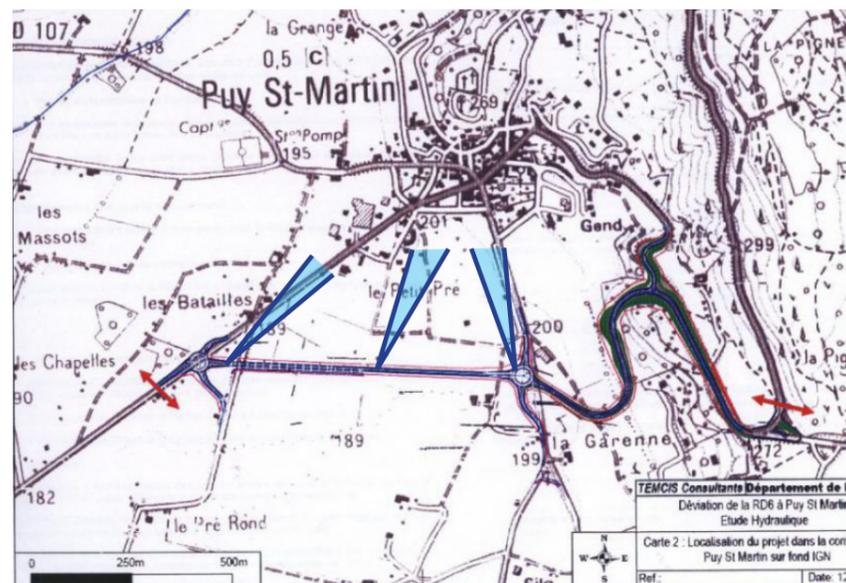
1 - LE PROJET DANS SON CONTEXTE	P3
2 - LE VERSANT NORD	P4
3 - PLAN GUIDE	P5
4 - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN	P6
5 - AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE SOMMITALE	P7
6 - AMÉNAGEMENTS A MI-PENTE ET GESTION DE LA VÉGÉTATION	P9
7 - ZOOM ESPACE PIQUE-NIQUE	P10
8 - ÉTAT DES LIEUX DU FONCIER	P11
9 - SECTEURS DE CHIFFRAGE - TRAVAUX ENTREPRISES	P12
10 - SECTEURS DE CHIFFRAGE - CHANTIERS PARTICIPATIFS/FORMATION	P13

1 - LE PROJET DANS SON CONTEXTE

1 - Perception depuis la déviation

Depuis la déviation qui passe au sud du village de Puy Saint Martin, les vues s'ouvrent sur la butte du Chastelas. Entre les deux giratoires, c'est le versant Sud de la butte qui sera visible, avec notamment la perception potentielle du promontoire rocheux portant la croix.

Le dégagement visuel des contreforts sud de la partie sommital permettrait d'en dégager la perception et de valoriser le site depuis la vision lointaine.



Tracé de la déviation et cônes de vision sur le Chastelas.



Vue sur le Chastelas depuis le giratoire Est de la déviation.

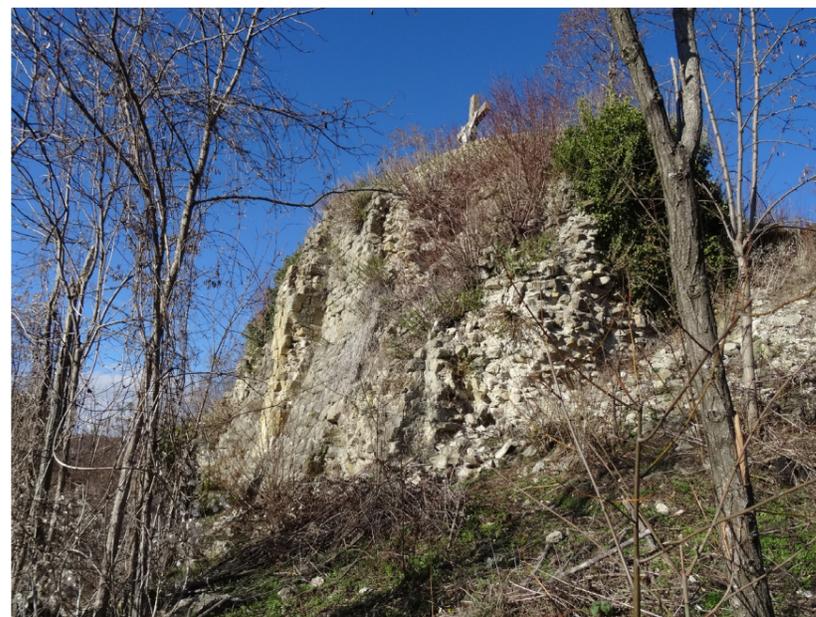
2 - Accès au Chastelas

Les accès existants sont maintenus. L'accès piéton depuis le village s'effectue depuis le chemin du belvédère qui sera rendu plus lisible en suivant le tracé du chemin d'Adèle (cf plus loin).

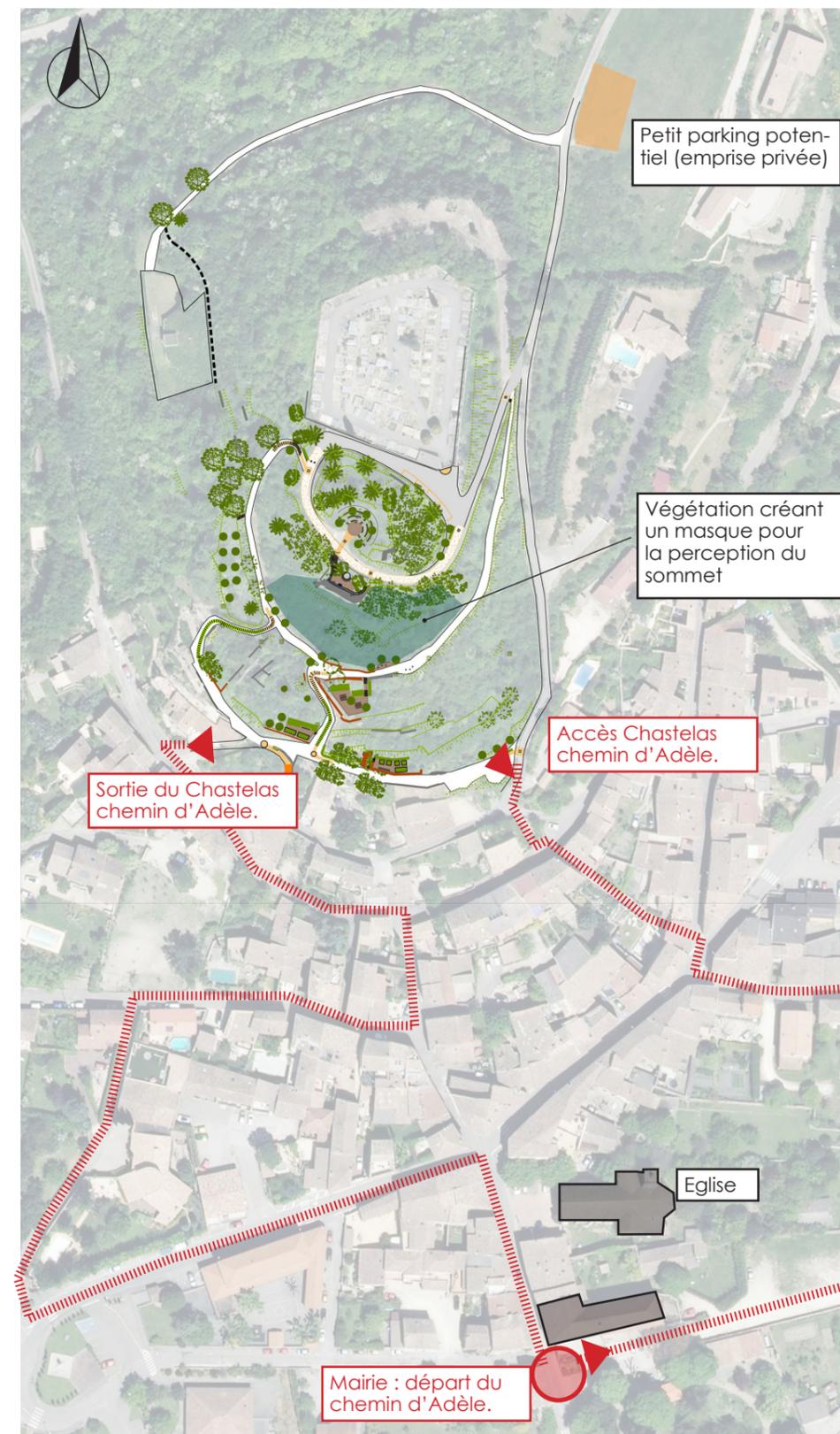
L'accès routier au cimetière est maintenu et cependant modifié par une voirie rendue en impasse (cf § - aménagement de la butte sommitale).

Afin en fonction de l'évolution des usages du site et de la fréquentation du sommet, un parking complémentaire (en stabilisé ou simplement enherbé) pourra être installé sur une parcelle privée située à proximité du départ de la boucle nord*.

() sous réserve d'une négociation entre la commune et le propriétaire.*



Contreforts maçonnés à dégager visuellement depuis la vision lointaine.



Plan 1/2000e - Le projet du Chastelas dans son contexte

2 - VERSANT NORD ET ÉVENTUEL PROJET D'UN CHEMIN DE SCULPTURES DE PLEIN AIR

Le bouclage des cheminements entre les versants nord et sud nécessite la création d'un cheminement le long du réservoir d'eau, avec un tronçon au dénivelé qui sera abrupt dans tous les cas.

Un bouclage par l'aval du réservoir nécessiterait la création d'un grand escalier raide le long de la clôture sud du réservoir, très peu confortable par sa longueur importante du point de vue de la marche et de l'ambiance en bord de clôture.

Le tracé envisagé privilégie plutôt un passage en amont du réservoir, qui nécessitera également un franchissement abrupt par des escaliers sur la partie située au nord de la clôture existante, mais de manière plus agréable car ce chemin serait à travers bois. Le tracé reste une hypothèse schématique et devra être confirmé/adapté après débroussaillage et relevé topographique de la zone.

Ce parcours Nord pourra rester un simple chemin de promenade permettant de compléter les cheminements existants. Cette boucle pourra aussi être rendue plus attractive par l'installation de sculptures de plein air. Dans ce cas, le parcours de sculptures sera développé sur l'ensemble du Chastelas comprenant également le versant sud.

L'idée d'un parcours de santé sur le versant nord évoquée lors de la concertation avec les habitants en amont de la présente étude n'est pas retenue, car le site ne dispose pas d'un contexte favorable d'une pratique de jogging installée et par ailleurs le linéaire du parcours serait trop faible.



Plan 1/2000e - Liaison avec la boucle nord et principe schématique d'un parcours de sculptures. Les implantations des sculptures seront à évaluer précisément sur site selon le projet artistique.



Exemple du chemin 'sculptures aux quatre vents' réalisé à Vatilieu en Isère sur un chemin de crête accessible au départ du village. Les 26 sculptures ont été installées progressivement le long d'un sentier de randonnée (parcours de 5km - 1 heure de promenade environ). Les oeuvres dialoguent avec le paysage environnant et interpellent le promeneur pour créer une ballade familiale animée.

3 - PLAN-GUIDE 1/500E

- La rénovation et le renforcement des traces du passé seront traités par l'emploi de pierres du site au maximum, complétés de quelques apports si besoin. Les murets mais aussi le tracé des chemins font partie de ces traces.
- Les aménagements dédiés à un usage contemporain (pique-nique, belvédère, jardin communal...) seront quant à eux bâtis en bois (platelage, claustras, mobiliers d'assise, tables...), pour former un ensemble cohérent et distinct du patrimoine ancien.

Modification de l'accès véhicule (voie en impasse)

Aménagement d'un espace de rencontre

Chemin piéton (accessible occasionnellement aux véhicules)

Aménagement du belvédère

Aménagement du chemin (selon le tracé 'Adèle') : amélioration du confort des pentes et lisibilité des croisées de chemin

Aménagement d'un point de repos sur le chemin de ronde

Ruine de maison à laisser en l'état et non accessible.

Aménagement de replats à mi-pente (pique-nique, jardin communal)

Potential d'extension du jardin communal sur un site aujourd'hui assez dégradé (murs de soutènement effondrés)

Restauration des murs existants :

— Muret à consolider

— Muret conservé en l'état

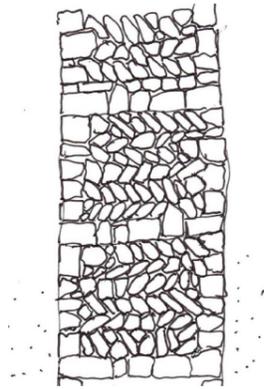
Nota : les autres traces de mur serviront de carrière, voir diagnostic.
Les murs en ruines laissés en l'état sont à surveiller et à sécuriser dans le temps selon leur évolution et leur détérioration.



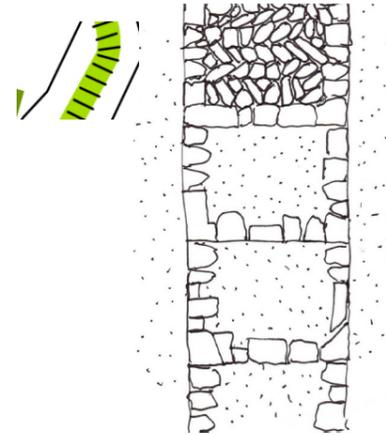
4 - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN

Amélioration de la pente

Sur les tronçons à forte pente (>25%) sont aménagés en escaliers de type pas d'âne pour améliorer le confort. La pente est ainsi réduite par des lignes de pierres installées à chaque pas du promeneur et formant des marches de faible hauteur. Ces marches seront caladées. Certaines sections pourront être enherbées et remplies par un mélange terre-pierres (hors croisées de chemin) pour des question de coûts. L'entretien du chemin y sera plus important.



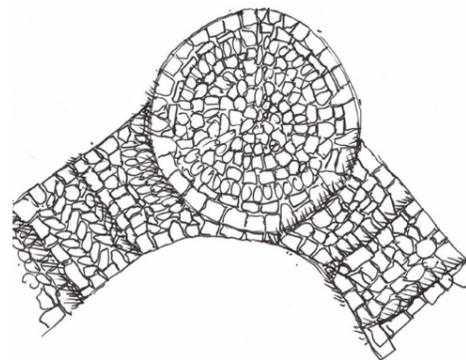
Plan de principe. Pas d'âne caladés pour l'amélioration de la pente -1/50e



Les pas d'ânes pourront être enherbé (mélange terre-pierre) en section courante pour réduire les coûts.



Plan de principe - 1/50e



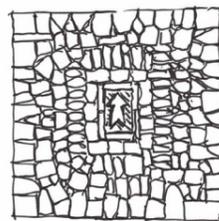
Exemple d'une croisée de chemin caladée : marquage par une rosace (2 rosaces possibles sur le chemin du bas).

Croisées de chemin

Au niveau des croisées de chemin une calade en pierre permet de repérer le tracé de l'itinéraire tout en valorisant le cheminement. La calade oriente le promeneur et rappelle le statut de ruelle appartenant à l'ancien village. Des plantations (petite haie, arbres) accompagnent ces croisées de chemin.

Pierres de repérage

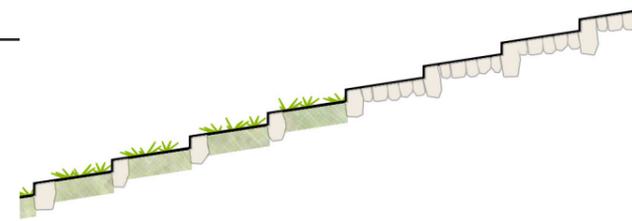
Sur certaines croisées de chemin, le chemin accueille au sol une pierre plus massive (pierre de taille de forme carrée) avec des inscriptions gravées et/ou une flèche qui guideront et informeront le promeneur. Des pierres de repérages seront également installées sur le sentier de manière isolée : repérage du puits, des ruines du château, de l'ancienne église...



Plan de principe d'une pierre de repérage avec une flèche.

Tracé du chemin

Le tracé du chemin correspond à celui du chemin d'Adèle, avec une modification du tracé sur la partie située en fin de parcours du site du Chastelas : le retour village. Le tracé empruntera le chemin public caladé au lieu de la liaison existante pour un contexte à l'ambiance moins privative et plus patrimoniale.



Les marches en pas d'âne permettent d'améliorer l'accessibilité des fortes pentes (25 à 30%) - Coupe 1/50e



Modification du tracé du chemin d'Adèle pour le retour-village.

Plan 1/750e- Aménagement des cheminements

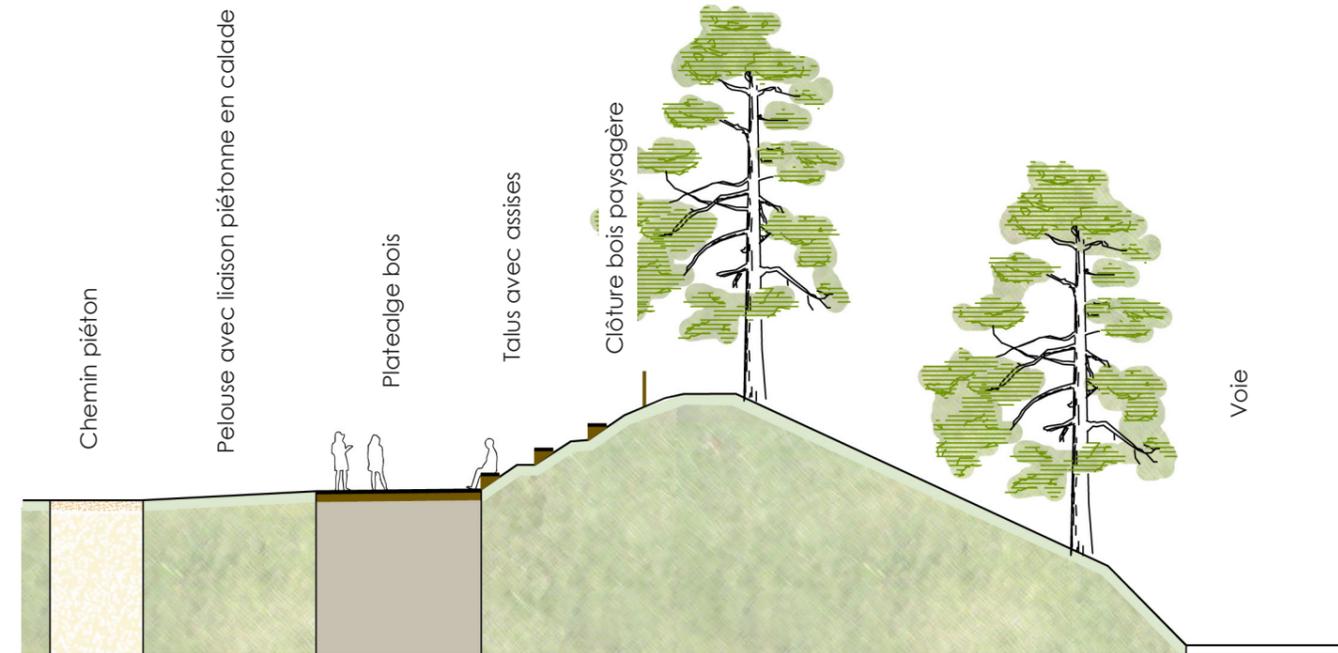
5 - AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE SOMMITALE

L'espace de rencontre

Au sommet, l'aménagement de la butte déjà creusée en amphithéâtre paysager permet de trouver un espace de rencontre, propice à la détente en fin de parcours.

Il offre aussi potentiellement un espace pour la création d'événements culturels.

Capacité : 50 places assises sur les banquettes en bois. 40 places supplémentaires environ sur le dégagement enherbé situé en haut devant la clôture en bois (le confort de ces places suppl. sera néanmoins précisé en avant-projet selon le calage précis des pentes de talus).



Coupe de principe - espace de rencontre - 1/200e

Plantations arborées

Gradines dans la pente

Scène centrale en platelage bois

Pierre de repérage avec plan de l'ancienne église.

Chemin de liaison en béton avec incrustations de pierres ou calade.



Perspective d'ambiance schématique - L'espace de rencontre

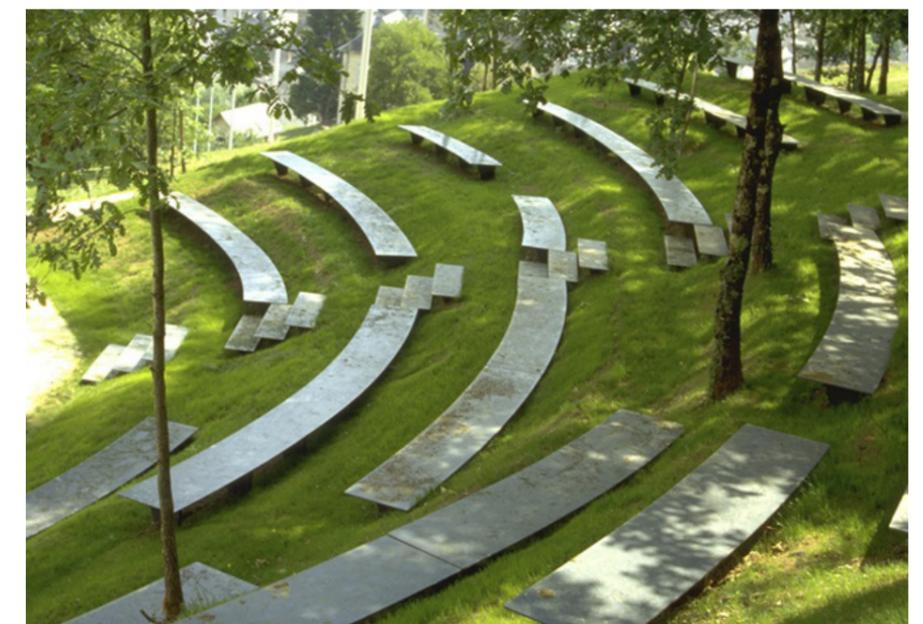


Image référence - Jardin de l'Imaginaire - Terrasson Lavilledieu (Dordogne)

5 - AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE SOMMITALE

Le cheminement sur la butte

Au sommet, le cheminement côté sud est rendu piétonnier avec une circulation des véhicules réduite à un usage occasionnel, contrôlée par bornes amovibles à clé pompier. La voie d'accès au cimetière est maintenue pour les véhicules avec un espace de manoeuvre praticable en bout de voie. Le revêtement du chemin piétonnier sera repris de manière qualitative (béton sablé par exemple).

Le raccord du chemin sommital avec le cheminement descendant sur le côté Ouest de la butte est rendu plus lisible, en modifiant légèrement le tracé actuel.

Le belvédère

L'aménagement du belvédère requalifie l'espace en s'appuyant sur ses contours existants par :

La sécurisation de la chute par une lisse et/ou palissade à installer sur/devant le muret existant.

La reprise de la table d'orientation

La création d'une scène-belvédère en platelage bois intégrant la reprise des escaliers et le remplacement de la rampe béton très pentue par des marches. Le recul du calvaire (80cm environ) pour agrandir l'espace du belvédère paraît nécessaire en même temps que sa rénovation. Le socle devra être recréé.

L'installation d'une banquette en bois pour offrir un espace d'assise.

Une continuité de cheminement est aménagée entre le belvédère et l'espace de rencontre.



Voie en impasse avec aire de manoeuvre pour VL.

Modification du tracé pour améliorer la continuité avec le belvédère

Chemin à caractère piétonnier en béton sablé (accès restreint aux VL par bornes amovibles)

Calvaire déplacé de 80 cm et soubassement formant une assise

Platelage en bois. Table d'orientation avec suppression de l'avancée bombée maçonnée

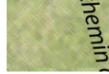


Image référence - Belvédère en platelage bois intégrant des assises - Mont St Clair - Sète (Hérault)



AMÉNAGEMENT A MI-PENTE - 1/500E

GESTION DE LA VÉGÉTATION

-  Végétation en dynamique naturelle - Contrôle réduit
-  Espace de végétation contrôlée pour dégager les vues et le paysage
-  Espace maintenu en pelouse ou végétation rase.
-  Vue depuis la butte à dégager ou préserver
-  Vue sur la butte à dégager (perception lointaine)

Verger villageois

Pique-nique

Jardin villageois

Jardin villageois

Extension possible du projet de jardin villageois par un aménagement simple (chemin + arbustes et arbres) sous réserve de consolidation des murs de soutènement et sécurisation



7 - ZOOM - ESPACE PIQUE - NIQUE - ESQUISSE DE PRINCIPE 1/150E

L'utilisation du matériau bois permet d'intégrer l'espace pique-nique à son environnement sans le dénaturer.

L'espace sera sécurisé par la mise en place de barrière en bois discrètes situées en retrait des murets de soutènement.

La vue sur le village sera valorisée par un débroussaillage effectué en aval de la plateforme.

Dans le cas de la réalisation d'un parcours artistique global (chemin de sculptures), une oeuvre pourra être intégrée à l'aire de pique-nique.

ESCALIER BOIS

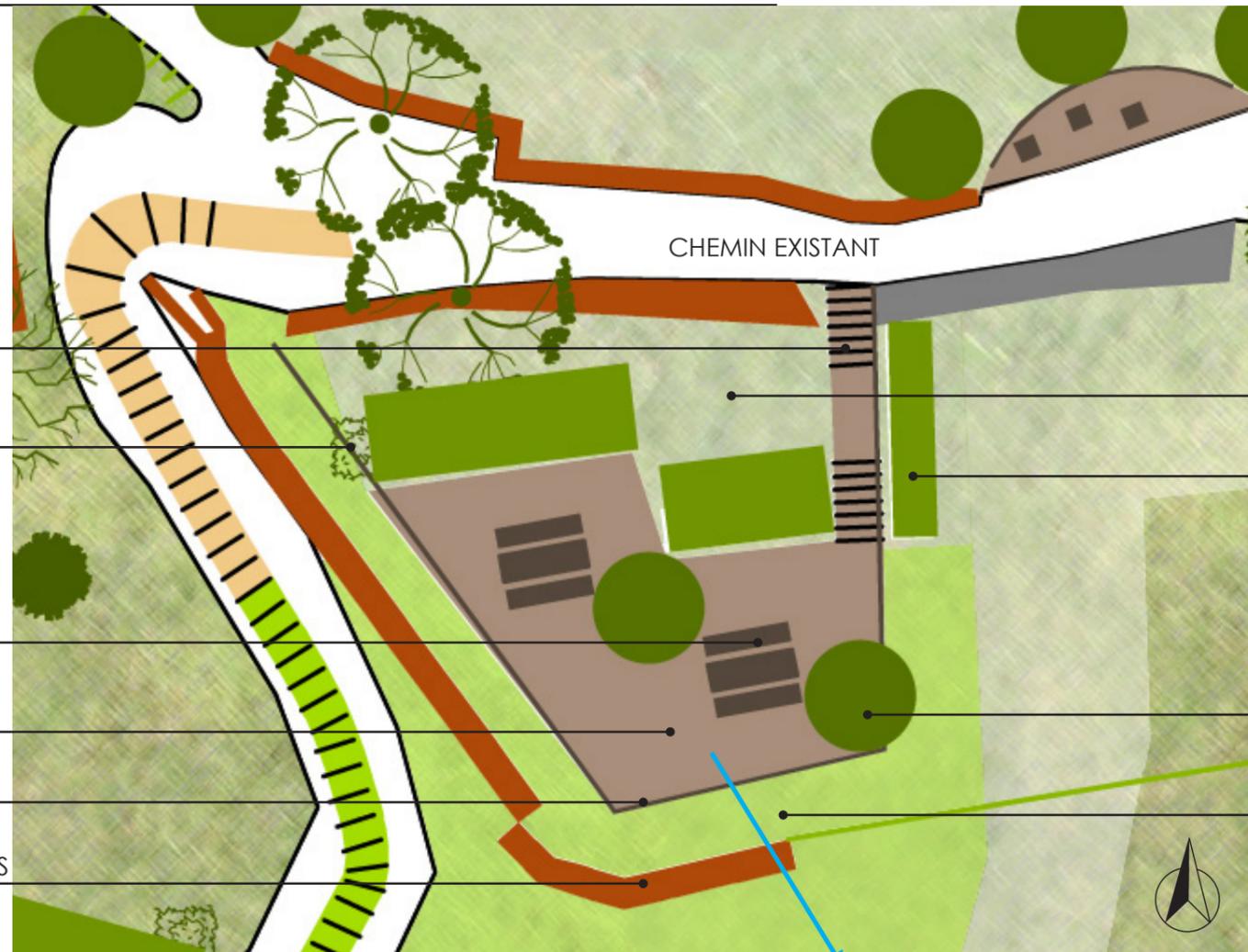
LAURIER EXISTANT

2 TABLES DE PIQUE-NIQUE

PLATELAGE BOIS (environ 60m2)

BARRIERE BOIS

MURETS RESTAURÉS SUR LES LIMITES



VÉGÉTATION EXISTANTE (APRÈS DÉBROUSSAILLAGE SÉLECTIF) OU PLANTATIONS - À ADAPTER SELON ÉTAT APRES TRAVAUX SUR SITE

HAIE PLANTÉE

PETIT ARBRE PLANTÉ

BANDE DÉBROUSSAILLÉE

VUE DÉGAGÉE SUR LE VILLAGE

Image référence à Barjols (83)



Exemple d'aménagement d'une placette en platelage bois au coeur d'un milieu naturel.

Principe d'insertion d'une oeuvre d'artiste parfaitement intégrée à son environnement.

Image référence (ONF)



Exemple de placette en bois en milieu naturel avec espace de pique-nique. Les limites entre l'aménagement et son environnement sont douces, sans 'cicatrices'.

8 - ÉTAT DES LIEUX DU FONCIER - 1/500E

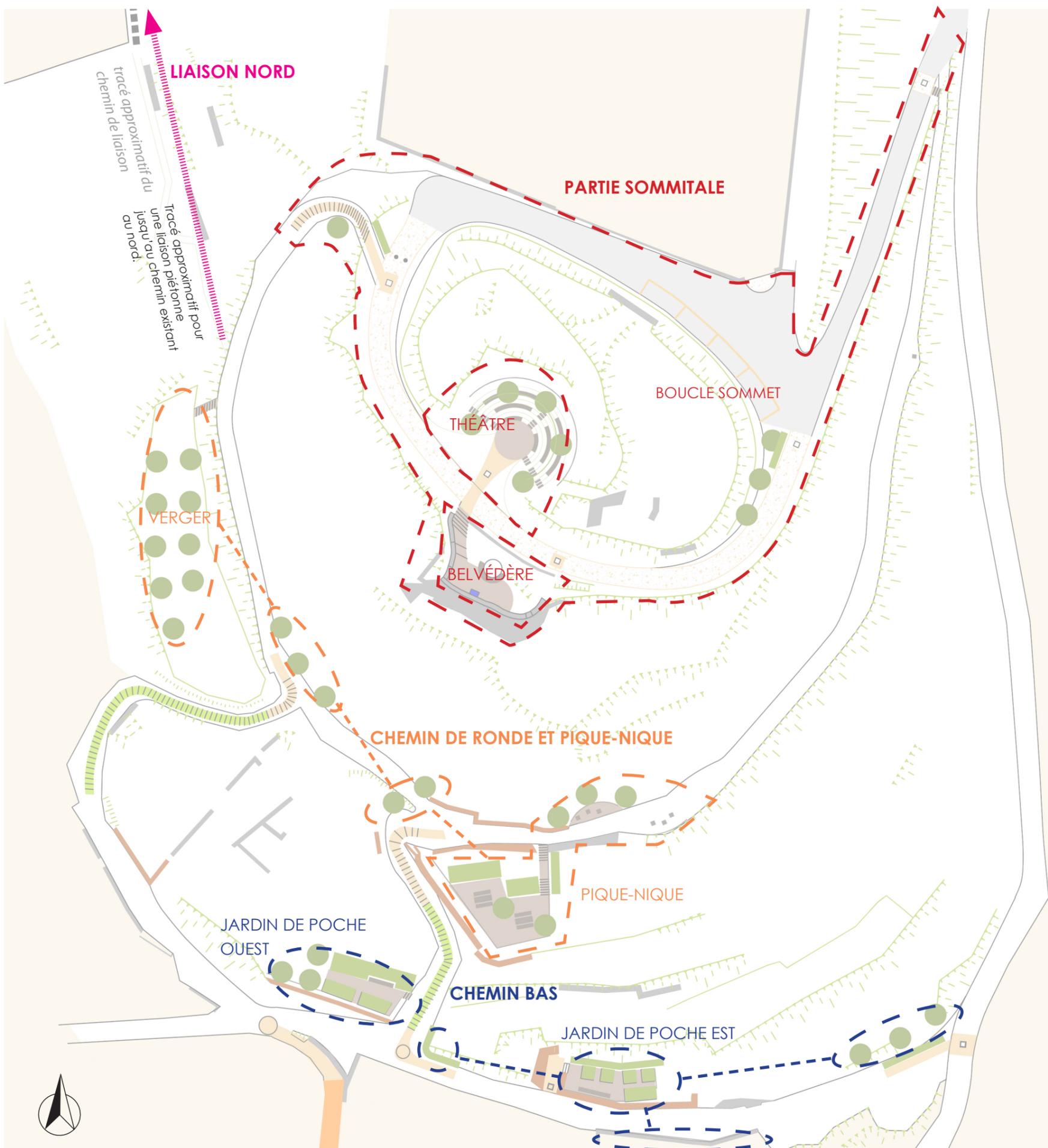
 Emprise privée actuelle (report approximatif des limites selon plan cadastral)

En préalable à tout aménagement, la commune devra lever les impératifs rendus nécessaires par l'aménagement et l'usage public des terrains situés actuellement en propriété privée.



PARTIE SOMMITALE : Y COMPRIS TRAVAUX DE CALADE

PARTIE AVAL : HORS TRAVAUX DE CALADE ET MURETS
(CF CHANTIER PARTICIPATIFS/FORMATION)



NOTA : chiffrage hors éventuel parcours de sculptures, qui le cas échéant devra être pris en charge par la commune dans sa mise en oeuvre en relation avec les artistes locaux.

10 - SECTEURS DE CHIFFRAGE - 1/500E
CHANTIERS PARTICIPATIFS/FORMATION

LES TRAVAUX DES CHANTIERS PARTICIPATIFS CONSISTENT EN LA
REPRISE OU CRÉATION DES CALADES ET MURETS.

